

DÉPARTEMENT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

<u>Conseillers présents</u>: Mmes BERTRAND Marie-Christine, RODRIGUEZ Claudine, PINET Françoise, - Mrs BOYOUD Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SOREIL Jean-Claude,

Absents représentés : CARRARA Patricia (pouvoir à SOREIL Jean-Claude), MILLON Justine (pouvoir à

Brice EVRARD), ROUX Laura (pouvoir à PINET Françoise)

Absents: GIRARD Joris, TOURTET Gilles

Le compte rendu du conseil municipal du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Yannick LOMBARD est désigné secrétaire de séance.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement

Suite à la demande de la trésorerie, et ce pour être conforme à la règlementation, les attributions de compensation versées par la communauté de communes Buëch-Dévoluy pour un montant de 210 860 € (enfance jeunesse et piscine du chevalet) doivent d'abord être comptabilisées sur le budget commune et seront reversées ensuite au budget actions jeunesse.

Les dépenses s'élèvent à 2 103 728.42 € avec un virement à la section d'investissement de 1 041 555.42 €. Ainsi les dépenses prévisionnelles de fonctionnement hors ce virement sont proposées à hauteur de 1 062 173 €.

Pour les charges à caractère général les montants les plus importants concernent les dépenses d'énergie suite à l'augmentation des tarifs d'électricité, les dépenses d'entretien de la voirie communale à hauteur de 90 000 €, qui prennent en compte notamment la réfection de l'enrobé au bas de l'avenue de la gare, la programmation de l'entretien de la voire pour l'année 2024, l'éclairage public, l'élagage réalisé à l'automne 2023 et l'élagage prévu cette année.

Des travaux sur les bâtiments sont prévus pour un montant de 25 000 €, ces travaux intègrent en particulier la réfection de deux portails du cimetière, des travaux d'étanchéité de la toiture à la maison pour tous et le changement de la porte de service à la cantine scolaire.

Les crédits proposés au chapitre charges de personnel prennent en compte l'évolution indiciaire de certains agents et ce conformément aux statuts de la fonction publique territoriale et le remplacement d'un agent des services techniques et le remplacement ponctuel d'agents.

Concernant les recettes, les propositions d'inscription sont le report de l'excédent antérieur soit 993 673.42 € et les dotations de l'Etat identiques à celles de 2023 car non connues à ce jour. Le budget est proposé avec le maintien des taux de la fiscalité

Investissement

Les dépenses et les recettes sont équilibrées à hauteur de 1 740 726.67 €.

Aux opérations déjà programmées et financées par des subventions (aménagement de l'avenue de la gare, rénovation du bâtiment communal sis rue des écoles), s'ajoutent d'autres opérations considérées comme prioritaires :

- La rénovation de la classe de maternelle et l'équipement de l'école.
- L'isolation de la façade du bâtiment de la mairie située rue de la cime : montant des travaux estimé
 à 55 000 €
- L'aménagement du carrefour RD994A : montant des travaux de l'éclairage public estimé à 23 700 €.
- La réalisation de trois plateaux ralentisseurs sur la RD1075.
- La restauration de la table d'orientation sur la butte du monument aux morts.
- L'étude du rif du Barry.

Ces dépenses prennent en compte l'inscription sur une opération non individualisée de crédits mis en réserve pour un montant de 730 509.29 € ceci dans l'attente de leur affectation sur des futures opérations d'investissement ou de fonctionnement. Le budget est équilibré après l'intégration des subventions acquises, de la vente du presbytère, du remboursement du FCTVA, du virement de la section de fonctionnement et de la couverture du déficit.

Le budget de la commune est voté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u>

Les principales dépenses de fonctionnement concernent l'entretien des réseaux, la maintenance des installations, les frais d'analyses, les dépenses d'électricité et le remboursement des taxes versées par les usagers et remboursées à l'Agence de l'Eau. Il faut noter l'inscription d'un crédit d'un montant de

30 000 €, (au lieu de 16 000 € en 2023) proposé pour le remboursement de la part de rémunérations des agents de la collectivité assurant des tâches relevant du service de l'Eau et de l'Assainissement. Le nouveau montant a dû être affiné compte tenu du temps réel passé par les agents pour la compétence eau et assainissement.

Les dépenses s'élèvent à 341 588.14 \in avec un virement à la section d'investissement de 70 802.00 \in . Ainsi les dépenses prévisionnelles de fonctionnement hors ce virement sont proposées à hauteur de 270 786.14 \in .

Les recettes proviennent de la facturation d'eau aux abonnés.

<u>Investissement</u>

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à hauteur de 306 594 €.

Les dépenses proposées au budget concernent la suite des travaux de l'amélioration des équipements de sectorisation du réseau d'eau potable, les travaux d'extension du réseau d'eau potable vers Aiguebelle, le dévoiement de la conduite d'eau potable au carrefour RD994A, la poursuite de l'opération d'élimination des eaux claires (diagnostic à réaliser au-dessus des glacières) et l'acquisition d'un logiciel de supervision des données de la station d'épuration.

Le budget est équilibré avec l'inscription des subventions acquises, le virement de la section d'exploitation, les amortissements, le remboursement du FCTVA et la couverture du déficit.

Le budget de l'eau et assainissement est voté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET ACTIONS JEUNESSE

Fonctionnement

Les écritures inscrites sur ce budget concernent à la fois le fonctionnement du service Actions/Jeunesse et celui de la piscine du Chevalet ouvert les deux mois d'été.

Les dépenses s'élèvent à 356 730.45 € avec un virement à la section d'investissement de 100 910.45 €. Ainsi les dépenses prévisionnelles de fonctionnement hors ce virement sont proposées à hauteur de 255 820 €.

Les dépenses de personnel prennent en compte comme chaque année, en plus quatre des agents permanents, le recrutement du personnel saisonnier à savoir : celui chargé de l'encadrement des enfants durant les vacances d'été, l'agent technique chargé de l'entretien de la piscine recruté sur trois mois et le maitre-nageur recruté sur deux mois.

Les dépenses de fonctionnement sont équilibrées par les prestations facturées aux familles, par les subventions de la CAF et la dotation reversée par les communes du Haut-Buëch suite aux conventions d'entente via le budget de la commune.

Investissement

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à hauteur de 118 876.66 €

Les propositions concernent essentiellement l'acquisition de matériel pour les activités et pour l'aménagement de la piscine. Elles sont couvertes par le virement de la section de fonctionnement. Le solde disponible sur le budget soit $100\ 910.45\ \epsilon$ a été imputé sur une opération non individualisée faute d'une utilisation ciblée à ce jour.

Le budget Actions Jeunesse est voté à l'unanimité des membres présents.

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT - DECISION DU TAUX APPLICABLE

La nouvelle nomenclature M57 donne au conseil municipal le pouvoir de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dès que le besoin apparaitrait, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette procédure comptable permettrait de traiter une urgence. Cette décision budgétaire serait transmise en préfecture et le maire devra informer le conseil municipal de cette décision.

Madame le Maire propose d'appliquer le taux maximal de 7.5 % pour le budget principal et le budget d'Actions Jeunesse.

Accord à l'unanimité des membres présents

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité et de reconduire les taux :

Taxe foncière bâtie : 42.82 %
Taxe foncière non bâtie : 126.05 €
Taxe d'habitation : 8.16 %

Le produit fiscal attendu est de 350 535 €, les allocations compensatrices 12 375 €, soit un total de 362 910 €

Accord à l'unanimité des membres présents

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est une aide financière ponctuelle, accordée sous forme de prêt ou de secours, afin de permettre aux ménages en difficulté de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome. Principalement financé par le Département et les partenaires, le Fonds peut être également participatif. En 2023, 106 communes Haut-Alpines ont souhaité contribuer au Fonds. Estimation de la participation des communes à hauteur de 40 centimes d'euro par habitant. Pour la commune la participation prévisionnelle s'élève à 327.20 €

Accord à l'unanimité des membres présents

RESTAURATION ENERGETIQUE DES LOCAUX DE LA CLASSE DE MATERNELLE

Pour l'instant un seul devis est parvenu en mairie pour la réalisation des travaux de rénovation des menuiseries de la classe de maternelle : La boutique du Menuisier pour un montant de 9 478.67 € HT. La commune est dans l'attente d'un deuxième devis.

Madame le maire informera le conseil du choix de l'entreprise.

Accord à l'unanimité des membres présents

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Budget commune

Les subventions ne sont versées que sur présentation d'un dossier complet comprenant notamment un bilan des activités et un bilan financier. Le montant total des subventions allouées aux associations s'élève à 21 000 €. Ce montant a été un peu majoré en raison de plus de demande en nombre et en moyens. Les propositions des membres de la commission en charge d'examiner les dossiers de demande de subvention sont présentées aux membres du conseil.

Accord à l'unanimité des membres présents pour valider ces propositions.

Budget Actions Jeunesse

Seules les demandes des associations sportives encadrant les enfants et adolescents des communes du Haut Buëch sont inscrites dans ce budget. Le montant des crédits inscrits au budget s'élève à 3 500 €. Accord à l'unanimité des membres présents

La demande de subvention du club de tennis d'Aspres est arrivée tardivement, il est décidé d'envoyer le dossier aux membres de la commission avant de statuer sur le montant attribué.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE DES ECOLES PRIMAIRES

Le Département attribue des subventions aux collectivités pour l'aide à la pratique sportive des écoles primaires dont elles ont la compétence. Les activités sportives éligibles sont la natation, le ski, la voile, l'escalade et le canoé-kayak. L'école a présenté un projet pédagogique et sportif pour la natation notamment. Madame le Maire propose de demander une aide au Département.

Accord à l'unanimité des membres présents

ACTIONS JEUNESSE

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HAMAC

Le service actions jeunesse propose une activité d'initiation à la construction, au vol, à l'aérologie, à la technique et à la mécanique du vol pour les jeunes de 7 à 18 ans. L'association HAMAC assurera l'organisation de la formation pratique et mettra à disposition son matériel et ses installations, elle fera découvrir l'attrait de la troisième dimension, les notions de construction d'aéromodèles.

La Fédération Française d'Aéromodélisme délivrera un passeport scolaire à chaque stagiaire afin de garantir une couverture d'assurance appropriée.

Accord à l'unanimité des membres présents

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Madame le Maire rappelle au conseil que le zonage retenu par la commune pour l'accélération de production d'énergies renouvelables a été transmis au président de la communauté de communes Buëch-Dévoluy, pour être débattu en conseil communautaire. Le conseil peut donc délibérer sur la proposition d'implantation des énergies renouvelables choisies. Ces informations seront transmises aux services de la préfecture. Accord à l'unanimité des membres présents

EVALUATION DE LA VALEUR DES BIENS ECHANGES AVEC MONSIEUR ROUX SERGE

Afin de pouvoir rédiger l'acte notarié, le notaire a besoin de spécifier la valeur des parcelles échangées (ce sont principalement des landes, marnes). L'étude notariale a évalué les parcelles entre 600 et 650 € l'hectare. Cette évaluation n'appelle aucune observation de la part des services de la SAFER.

Madame le Maire propose de remplacer la délibération prise lors du conseil municipal du 24 août 2023 dans ce sens : les parcelles cédées par la commune sont évaluées à 1 500 € et les parcelles cédées par ROUX Serge sont évaluées à 1 500 €. En conséquence cette échange aura lieu sans soulte de part ni d'autre.

Accord à l'unanimité des membres présents.

RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (dossier à ajouter à l'ordre du jour)

Une élection est intervenue le 27 mai 2020 afin d'élire les membres siégeant à la commission d'appel d'offres. Les services de la préfecture rappellent qu'il n'est plus possible pour le conseil municipal de décider de remplacer un ou plusieurs des membres de cette commission en cours de mandat (seulement si le membre est démissionnaire ou définitivement empêché). La préfecture demande de retirer la délibération du 29 février qui est irrégulière.

Accord à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Restauration scolaire : un courrier a été adressé à Monsieur Kévin HENRY pour l'informer de la décision de la commune de ne pas reconduire son contrat pour l'année scolaire 2024-2025 et ce conformément à l'article 2 du marché public de fournitures et livraison de prestations alimentaires.

Rencontre du Président de l'AMF05 et sénateur des Hautes-Alpes le 29 mars à 14 heures 15 en mairie.

Nettoyons le sud : mobilisation le samedi 13 avril à 9 heures au parc des Séquoias.

Assemblée ordinaire des propriétaires de l'ASA des canaux le mercredi 10 avril à 10 heures.

Courrier adressé par les maires du Haut Buëch au Président de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy concernant la permanence France services.

Projet d'un parc photovoltaïque avec la CN'AIR.

Risques de chutes de matériaux en provenance de la façade de l'église : fermeture de l'entrée du porche et passage sur le côté.

Départ de Madame Patricia FRANCO, adjoint technique, en charge de l'encadrement des enfants à la cantine scolaire.

Remplacement de Monsieur Stéphan MURE par un personnel mis à disposition par le centre de gestion des Hautes-Alpes.

Pont d'Aiguebelle : un dossier a été déposé auprès de la CEREMA pour un diagnostic.

L'appartement communal situé au-dessus de La Poste sera vacant à compter du 1er mai 2024.

Séance levée à 19 heures 20.